



CONSEIL MUNICIPAL DU 16 OCTOBRE 2018

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N° 107.2018

Nombre de membres :

Afférents au Conseil municipal : 29
 En exercice : 27
 Qui ont pris part à la délibération : 24 Pour : 24 Contre : 0

Date de la convocation : 9 octobre 2018

L'an deux mille dix huit et le seize octobre à dix huit heures trente minutes, le Conseil municipal de la Commune d'AUCAMVILLE s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sur convocation régulière, sous la présidence de Monsieur ANDRE, Maire.

Présents : MM. ANDRE. MONTAGNER. IGUNET. FERRARI. GADEN. Mmes BALAGUE. DETUYAT. SOULIER. VIGNE DREUILHE. MM. MANERO. MUSARD. VICENS. Mmes ARMENGAUD. FABREGAS. LABORDE. PONS. M. VALMY. Mmes ALEXANDRE. FOISSAC.

Pouvoirs : Mme DENES à Mme PONS. M. DUBLIN à M. VICENS. M. PEGOURIE à M. GADEN. M. THOMAS à M. MANERO. Mme VERNIER à Mme ALEXANDRE.

Absents excusés : MM. DUBLIN. PEGOURIE. POUVILLON. THOMAS. Mmes DENES. VERNIER. ESTAUN. OVADIA.

Secrétaire de séance : M. MANERO.

Objet de la délibération : FOURNITURE DE GAZ – RENOUELEMENT DE L'ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DE L'UGAP

Exposé :

Dans le cadre de l'ouverture du marché du gaz à la concurrence, en conformité avec le droit européen, deux types d'offres coexistaient :

- Les tarifs régulés de vente (TRV) proposés par les fournisseurs historiques, qui sont fixés par le gouvernement,
- Les offres libres, proposées par l'ensemble des fournisseurs et librement fixées par les fournisseurs.

La commune d'Aucamville est sortie des tarifs règlementés depuis le 1^{er} janvier 2015.

Dès 2013, la commune a adhéré au dispositif d'achat groupé mis en place et conduit par l'UGAP, centrale d'achat public, afin de bénéficier des tarifs les plus avantageux.

Dans ce cadre, la commune d'Aucamville a signé le 28 février 2014, puis le 9 mars 2016 à l'issue d'un premier renouvellement, une convention avec l'UGAP ayant pour objet la mise à disposition du marché de fourniture et d'acheminement de gaz naturel sur le fondement d'accords-cadres.

Le marché subséquent qui a découlé du premier renouvellement de la convention court jusqu'au 30 juin 2019. A cette issue, la commune souhaite adhérer au nouveau groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel lancé par l'UGAP.

Décision :

Le Conseil municipal,

Vu la directive européenne n° 2003/55/CE du 26 juin 2003 concernant les règles communes pour le marché intérieur du gaz naturel,
Vu la loi n°2014-344 du 17 mars 2014 relative à la suppression des tarifs réglementés de vente de gaz naturel,
Vu l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics, notamment ses articles 26-I-2 et 26-II,
Entendu l'exposé de M. MUSARD, Conseiller municipal délégué, et après en avoir délibéré,

Décide

Article 1 : d'approuver l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel avec l'UGAP pour la période du 1^{er} juillet 2019 au 30 juin 2020.

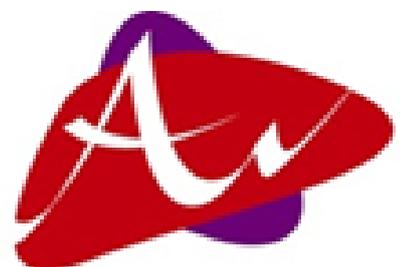
Article 2 : d'autoriser le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

Le Maire,
Gérard ANDRE

Document signé électroniquement

Accusé de réception en préfecture
031-213100225-20181016-16102018_107-DE
Requ le 29/10/2018
Signé par serialNumber=0002,CN=Gerard
d ANDRE,T=MAIRE D'AUCAMVIL
LE,OU=DIRECTION GENERALE,O
U=0002 21310022500019,OU=M
AIRIE D'AUCAMVILLE,O=MAIRI
E D'AUCAMVILLE,L=SAINT ALB
AN,C=FR
29/10/2018

Commune d'Aucamville – 31140



A U C A M V I L L E